



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraise
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraise, mardi 3 octobre 2023

Procès-verbal de réunion

Comité Syndical

Mercredi 27 septembre 2023 à 18H30 à la Maison de l'Eau

La séance prévue à 18h30 à la Maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- **Délibération sur le renouvellement du contrat d'Arthur MOUCLIER (adjoint technique territorial)**
- **Délibération sur le transfert de propriété (SIABA – SIAHBAC – SIAH AUGÉ – SIAH BIEF)**
- **Délibération sur la modification des statuts du syndicat, liée à la labellisation EPAGE**
- **Délibération sur la demande de subvention PAPI Charente**
- **Délibération sur l'acquisition d'une parcelle en zone humide à Saint-Fraise**
- **Questions diverses**

Délégués présents :

Titulaires : Madame BAUDRIT Isabelle / MARTINET Dominique / Messieurs ALLAIN Didier / AUGIER Christophe / BARONI Patrick / BARREAU Bruno / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CACLIN Philippe / CAILLER Julien / COMBAUD Renaud / GASTARD Patrick / LAVERGNE Didier / MARQUET Francis / MEGRET Christian / MEUNIER Jean-Michel / RACINE Eric / RIVAUD Michel / ROY Francis / SALAMAND Bernard / TEXIER Didier / VIGNERON Emmanuel.

Suppléants : Madame BAZIRE Patricia / Monsieur BONNET Michel

Présents à titre consultatif :

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)
Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)

Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est bien atteint et remercie l'assemblée. La séance est ouverte et l'ordre du jour annoncé.

Délibération sur le renouvellement du contrat d'Arthur MOUCLIER (adjoint technique territorial)

Le contrat d'Arthur MOUCLIER arrivant à échéance le 16 décembre 2023, Monsieur le Président explique qu'il convient de délibérer afin de renouveler son contrat. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BLANCANT qui explique Monsieur MOUCLIER s'est bien intégré au service et qu'il donne entière satisfaction. Pour ces raisons, Monsieur AUGIER propose donc de reconduire son contrat pour 1 an à compter du 16 décembre 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur le transfert de propriété (SIABA – SIAHBAC – SIAH Auge – SIAH Bief)

Monsieur COMBAUD explique que le SMABACAB a hérité de différentes propriétés foncières issues des anciens syndicats suivants :

- SIABA : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Aume,
- SIAHBAC : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Aume-Couture,
- SIAH du Bassin de l'Auge,
- SIAH du Bassin du Bief.

Une parcelle sur la commune d'Aigre apparaît, en effet, toujours au nom du SIABA et sept parcelles sur la commune de Saint-Fraigne au nom du SIAHBAC.

Monsieur le Président demande donc de l'autoriser à signer tout acte de transfert des biens appartenant aux syndicats historiques vers le SMABACAB. Monsieur COMBAUD se propose de piloter l'édition d'actes administratifs et de représenter le SMABACAB lors de la signature de l'acte.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la modification des statuts du syndicat liée à la labellisation EPAGE

Monsieur BLANCANT informe l'assemblée que la procédure de labellisation du SMABACAB en EPAGE est en cours de finalisation. Les différentes instances devant être consultées ont fourni un avis positif à la démarche (préfet coordonnateur de bassin, commission de planification du bassin Adour-Garonne, EPTB Charente et CLE du SAGE). Le SMABACAB doit donc adopter par délibération de nouveaux statuts, que Monsieur BLANCANT présente aux membres du comité syndical. Ensuite, chaque communauté de communes membre aura 3 mois pour se prononcer sur ce changement de statut. A défaut de réponse, leur décision sera réputée favorable. Suite à cette dernière étape, la préfecture pourra donc prendre un arrêté adoptant les statuts et labellisant la structure.

Le changement des statuts sont approuvé suite au vote.

Monsieur BLANCANT présente également le projet de logo reprenant le logo actuel et en ajoutant un macaron « EPAGE », crée par Madame AUFFRET.

Délibération sur la demande de subvention PAPI Charente

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BLANCANT qui rappelle que le SMABACAB a inscrit une tranche de travaux dans le PAPI d'intention Charente. Il s'agit de la restauration du fond de vallée sur la commune de Val d'Auge, autour du moulin d'Anville. Afin de solliciter les fonds pour la réalisation de ces travaux (dans le cas où ils se réaliseraient), il conviendra de prendre une délibération. Le SMABACAB peut prétendre à une enveloppe de 5 000 € sur 10 000 € de dépenses destinées à l'apport de matériaux sur site.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur l'acquisition d'une parcelle en zone humide à Saint-Fraigne

Madame AUFFRET informe les membres du comité syndical qu'un appel à candidature SAFER pour la vente d'une parcelle mitoyenne à une propriété du SMABACAB vient de paraître. Il s'agit de la parcelle ZM 28 sur la commune de Saint-Fraigne, d'une surface de 11 a 40 ca, vendue au prix de 550€ (soit environ 4800 €/ha). Elle est située dans un Périmètre d'Animation Foncière Prioritaire du SMABACAB, dans le lit majeur de l'Aume. L'ilot de parcelles qu'elle vient compléter sera proposé en gestion via BRCE à une éleveuse de Brettes ayant manifesté son intérêt pour réaliser la fauche de ces parcelles.

L'achat de la parcelle par le SMABACAB est approuvé.

Questions diverses

Monsieur BLANCANT présente les différentes tranches de travaux qui n'ont pas pu être réalisées faute d'accord des propriétaires riverains, puis, les différents travaux réalisés cet été.

Monsieur COMBAUD expose le dépliant du Sentier de l'Aume, qui a été distribué dans les mairies des communes traversées par le sentier, ainsi que dans les offices de tourisme de Mansle et Ruffec. Il est aussi disponible à la Maison de l'eau.

Madame BAUDRIT interroge les techniciens sur l'évolution des données piézométriques suite aux travaux de restauration de l'Aume sur la commune de Valdelaume. Monsieur BLANCANT répond que le début du suivi est trop récent pour exposer des conclusions, il n'y a pas assez d'années de comparaison. Il a, en revanche, été remarqué qu'en 2022, la nappe d'accompagnement du cours d'eau se vidange moins rapidement qu'avant travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.